

Le prioritarisme de Parfit converti en utilitarisme des proportions

GABRIEL GÉLINAS, *Université du Québec à Montréal*

RÉSUMÉ : Dans cet article, je propose de convertir le prioritarisme, une théorie en éthique de la distribution qui affirme que le bien-être des plus défavorisés a une plus grande valeur morale que le bien-être des favorisés dans les questions de distribution, en utilitarisme des proportions, une forme d'utilitarisme qui tient compte des pourcentages de gains ou de pertes en termes d'utilité pour comparer la valeur morale de différentes distributions. Pour commencer, j'offre une brève présentation du prioritarisme, avant de le comparer avec ses théories rivales, l'utilitarisme classique et l'égalitarisme. Par la suite, j'expose les faiblesses inhérentes au prioritarisme et je présente une alternative, l'utilitarisme des proportions, qui reflète mathématiquement les intuitions prioritaristes dans un calcul des proportions. J'examine ensuite quelques objections possibles avant de comparer l'utilitarisme des proportions au prioritarisme et de conclure que l'utilitarisme des proportions est une meilleure éthique de la distribution.

Introduction

Dans cet article, je développerai une nouvelle théorie en éthique de la distribution : l'utilitarisme des proportions. L'éthique de la distribution sert à déterminer quelle est la meilleure manière de distribuer l'utilité, c'est-à-dire le bien-être, entre différents individus ou groupes. Le débat contemporain autour de cette question est dominé par le prioritarisme, une théorie développée par Derek Parfit. Selon celle-ci, il convient d'accorder la priorité à l'aide apportée aux plus démunis parce que cette aide est moralement plus justifiée en vertu du fait que son bénéficiaire se trouve à un niveau d'utilité absolue moins élevé. Toutefois, bien qu'il possède des avantages majeurs

sur les théories avec lesquelles il rivalise (l'utilitarisme classique et l'égalitarisme), le prioritarisme présente aussi certaines faiblesses du fait qu'il s'agit d'une théorie intuitionniste. L'utilitarisme des proportions prétend remédier à ces faiblesses tout en conservant le principe fondamental de priorité aux plus démunis, en se fondant sur un calcul des proportions pour résoudre avec précision les questions de distribution, ce que le prioritarisme est incapable de faire.

Tout d'abord, je présenterai brièvement le prioritarisme en tant que théorie de la distribution. Puis, je le comparerai à ses rivaux, l'utilitarisme classique et l'égalitarisme, en mentionnant les avantages du prioritarisme sur ces théories, avant d'examiner les faiblesses inhérentes au prioritarisme lui-même, qui est une théorie difficile à mettre en pratique. Ensuite, je présenterai ma propre éthique de la distribution, l'utilitarisme des proportions, qui se fonde sur un calcul des proportions pour donner un fondement mathématique au principe de priorité aux plus démunis. J'examinerai également comment cette théorie réagit à certains cas extrêmes ainsi qu'à des objections possibles. Finalement, je comparerai l'utilitarisme des proportions et le prioritarisme, leurs similitudes et leurs différences, et j'avancerai l'argument que l'utilitarisme des proportions est une meilleure éthique de la distribution que le prioritarisme.

Une présentation du prioritarisme

Le prioritarisme de Derek Parfit est une théorie en éthique de la distribution. Son but est de fournir les principes permettant une distribution moralement correcte de l'utilité entre différents individus ou groupes. Dans ce cadre, l'utilité correspond au bien-être et représente la qualité de vie générale ou le bonheur d'une personne prise individuellement, ou encore de la société prise dans son ensemble. En éthique de la distribution, il est coutumier de se représenter le niveau d'utilité d'une personne ou d'une société à l'aide d'un nombre absolu¹. Plus ce nombre est élevé, plus l'utilité est élevée. Avec ces nombres représentant l'utilité, on peut formuler des scénarios qui mettent à l'épreuve nos intuitions morales sur ce qui constitue une distribution correcte. C'est autour de ces scénarios

fictifs que les différentes théories de la distribution s'affrontent, et tentent de nous convaincre de la justesse de leurs principes.

Nous pouvons, par exemple, imaginer un scénario dans lequel il nous faudrait choisir entre deux options possibles. La première option qui s'offre à nous serait de donner à un individu, Alain, un niveau de bien-être de 80, et de donner à un autre individu, Benoit, un niveau de bien-être de 130. La seconde option serait de donner à Alain et Benoit un niveau de bien-être égal de 100 chacun. Il nous faut alors décider, en tant que juges moraux, laquelle des deux options est la meilleure. La première option nous assure un total d'utilité plus élevé (210), mais une distribution inégalitaire (80 ; 130), tandis que l'utilité totale de la seconde option est moins grande (200), mais est distribuée également entre les deux individus (100 ; 100). L'utilitarisme, la théorie selon laquelle ce qui compte est de maximiser l'utilité totale, nous dirait de choisir la première option². L'égalitarisme, qui accorde de la valeur à l'égalité en soi, pencherait davantage en faveur de la deuxième option³.

	Alain	Benoît
A	80	130
B	100	100
Valeur morale selon l'utilitarisme classique : $A > B$		
Valeur morale selon l'égalitarisme : $B > A$		

La conception prioritariste de Parfit affirme qu'il faut accorder davantage de poids moral à l'utilité distribuée aux défavorisés, en raison du fait que ceux-ci sont à un niveau de bien-être absolu plus bas⁴. Ainsi, dans un monde où Alain a un niveau de bien-être de 80, et où Benoit a un niveau de bien-être de 130, si on pouvait choisir d'accorder un point supplémentaire de bien-être à un de ces deux individus, il faudrait accorder la priorité à Alain, parce que ce point a une plus grande valeur morale s'il appartient à quelqu'un qui se situe à un niveau absolu inférieur. Selon la position prioritariste, donner

un point de bien-être à Alain dans ce contexte constituerait un bien moral plus grand que donner un point de bien-être à Benoit, même si ce point représente la même augmentation de bien-être pour ces deux individus⁵.

La priorité à accorder aux défavorisés n'est pas absolue, cependant, et une augmentation plus grande pour quelqu'un de plus favorisé peut valoir plus, d'un point de vue moral, qu'une augmentation plus faible pour quelqu'un de moins favorisé⁶. Par exemple, si on avait le choix entre donner un point de bien-être à Alain, qui est à 80, ou donner deux points à Benoit, qui est à 130, on pourrait considérer que l'augmentation de deux points pour Benoit a une plus grande valeur morale que l'augmentation d'un point à Alain, et qu'un monde où Alain est à 80 et où Benoit est à 132 est meilleur, toutes choses considérées, qu'un monde où Alain est à 81 et où Benoit est à 130. L'aide apportée aux défavorisés a plus de valeur morale que la même quantité d'aide apportée aux favorisés, selon la conception prioritariste, mais cette valeur ne compense pas toujours la possibilité d'avoir une somme totale de bien-être plus grande en apportant de l'aide aux plus favorisés.

Le prioritarisme ne peut pas calculer avec précision quelle est la meilleure décision à prendre dans un cas particulier. Il s'agit plutôt d'une théorie intuitionniste⁷. Une théorie intuitionniste est, selon John Rawls, une théorie qui s'appuie sur une pluralité de principes qui peuvent parfois entrer en conflit, sans qu'il n'existe de méthode précise pour balancer ces différents principes entre eux⁸. Dans le cas du prioritarisme, le principe selon lequel l'aide apportée aux défavorisés a une plus grande valeur morale est jumelé au principe selon lequel il faut chercher à augmenter l'utilité totale. Pour être en mesure de balancer les principes de maximisation de l'utilité et de priorité aux plus démunis, et d'accorder une valeur morale différente aux valeurs d'utilité de chaque individu, il faut utiliser notre discernement, c'est-à-dire notre intuition morale. Ainsi, la seule manière pour un prioritariste de défendre une distribution donnée, c'est de dire qu'elle lui semble correcte, donc qu'elle apparaît intuitivement juste à ses yeux. Dans l'exemple utilisé précédemment, il faudrait utiliser notre intuition morale pour déterminer si donner

deux points d'utilité à Benoît, qui est déjà à 130, constitue un plus grand bien moral que de donner un point d'utilité à Alain, qui n'est qu'à 80. Il n'est pas possible d'arriver à un résultat sans équivoque, et deux juges qui se fonderaient sur les mêmes principes prioritaristes pourraient être en désaccord sur la décision à prendre.

Le prioritarisme contre l'utilitarisme et l'égalitarisme

Malgré tout, le prioritarisme demeure, aux yeux de Derek Parfit, une meilleure théorie que ses rivales, l'utilitarisme et l'égalitarisme. Pour l'utilitarisme, tout ce qui importe est de maximiser l'utilité totale. La manière dont cette utilité est distribuée n'a aucune importance morale⁹. Si, par exemple, dans un scénario donné, on devait choisir entre donner un très grand bénéfice à une personne déjà très favorisée, ou donner un bénéfice un peu moins grand à une personne très défavorisée, un utilitariste classique jugerait que la décision moralement correcte, dans ce cas-ci, est de donner au plus favorisé, parce que cela mène à une utilité totale plus élevée que l'option alternative, qui viendrait en aide à une personne défavorisée. Cette forme d'utilitarisme intransigeant a été vastement critiquée en raison des injustices qu'elle peut engendrer. Par exemple, cette théorie justifierait de donner à une minorité de personnes une vie absolument misérable afin de permettre à une vaste majorité de vivre un peu plus confortablement¹⁰. Le prioritarisme de Parfit entend se substituer à l'utilitarisme, en conservant l'idée qu'augmenter l'utilité est une bonne chose, mais en ajoutant également que cette augmentation a plus d'importance morale lorsqu'elle est accordée à des personnes moins favorisées¹¹. Le prioritarisme permet de résoudre les problèmes les plus flagrants de l'utilitarisme, en réduisant de beaucoup la possibilité de distributions injustes, s'accordant ainsi avec l'intuition vastement répandue qu'il vaut mieux aider les plus démunis même si cela nous coûte d'avoir un niveau d'utilité totale un peu moins élevé. Le prioritarisme n'élimine pas totalement la possibilité de réduire le niveau de bien-être d'une partie de la population pour accorder des bénéfices à une autre partie, mais les bénéfices engendrés devraient être d'autant plus importants pour justifier un niveau d'utilité plus bas pour les défavorisés, puisque leur bien-être vaut intrinsèquement plus que celui des favorisés.

À première vue, le prioritarisme peut ressembler à une forme d'égalitarisme. L'égalitarisme en éthique de la distribution reprend le principe utilitariste selon lequel l'utilité a de la valeur, mais accorde aussi de la valeur à l'égalité entre les personnes¹². Cette théorie est la rivale directe du prioritarisme, puisqu'elle arrive à des conclusions similaires, mais en utilisant des principes différents. Selon un égalitariste, on doit chercher à augmenter l'utilité toutes les fois que l'on peut, mais l'égalité a aussi une valeur. Ainsi, si on perd de l'utilité mais que l'on gagne de l'égalité, on peut se retrouver avec une meilleure situation d'ensemble. Parfit, pour sa part, refuse de concéder que l'égalité puisse avoir une quelconque valeur en soi¹³. Pour illustrer son point de vue, il utilise l'argument du nivellement par le bas, qui nous demande d'imaginer un scénario dans lequel les plus favorisés subissent un quelconque coup du sort qui les rabaisserait au niveau des défavorisés¹⁴. Par exemple, dans un premier temps, Alain serait à 80 et Benoit serait à 130. Puis, dans un second temps, Benoit subirait un grave accident qui ferait descendre son niveau de bien-être à 80, à égalité avec Alain. Ce scénario constitue une perte nette d'utilité, puisque personne ne bénéficie d'une quelconque manière de la malchance de Benoit. Un égalitariste, par contre, devrait considérer que la situation s'est tout de même améliorée sous un certain angle, puisqu'il y a davantage d'égalité qu'avant, et que celle-ci a de la valeur¹⁵. Un égalitariste modéré ne penserait pas que la situation s'est globalement améliorée à la suite de l'accident de Benoit, parce que la perte d'utilité est beaucoup trop importante pour compenser le gain d'égalité, mais il serait forcé d'admettre que, malgré tout, l'égalité générée par cette situation est une bonne chose.

Pour Parfit, cette conséquence est inacceptable, parce qu'on ne peut pas considérer que, dans un scénario où certains perdent et où personne ne gagne, la situation se soit améliorée sous un certain angle. C'est ici que le prioritarisme se distingue de l'égalitarisme, parce que le prioritarisme n'est pas affecté par cette objection. Autrement dit, un prioritariste n'a pas besoin d'accepter qu'à la suite d'un nivellement par le bas, la situation se soit améliorée *d'un certain point de vue*. Il peut affirmer que l'accident de Benoit est une situation entièrement mauvaise qui ne bénéficie à personne.

	Alain	Benoît
T ₁	80	130
T ₂	80	80
Selon l'égalitarisme : la situation se détériore du point de vue de l'utilité mais s'améliore du point de vue de l'égalité.		
Selon le prioritarisme : la situation ne s'améliore d'aucune manière.		

Ce qui justifie d'accorder la priorité aux plus démunis, selon le prioritarisme, est le niveau absolu de bien-être de ces personnes, qui est moins élevé. Ce qui justifie cette même priorité, aux yeux des égalitaristes, est le niveau des défavorisés relativement au reste de la population¹⁶. L'égalitarisme et le prioritarisme sont gouvernés par deux principes différents, mais dans la plupart des cas ces deux théories arrivent à des résultats identiques. Dans les rares occasions où ces théories arrivent à des conclusions différentes, comme dans le cas du nivellement par le bas, nos intuitions peuvent nous confirmer que le prioritarisme est correct, et que l'égalitarisme ne l'est pas. Une autre différence notable entre ces théories est que l'égalitarisme peut justifier une distribution purement utilitariste dans les cas où il s'agit d'utilité répartie à travers l'existence d'un seul individu. En effet, il est alors justifié de maximiser l'utilité pour cette personne, même si cette utilité est inégalement répartie, vu que c'est la même personne qui endure la souffrance et qui jouit des bénéfices¹⁷. Pour un prioritariste, même au cours de la vie d'une seule personne, il convient d'accorder la priorité à des aides qui viendraient à un moment où le niveau de bien-être de l'individu est plus bas. Le principe de priorité opère de la même manière, que l'on distribue entre différents individus, ou à différents moments de la vie d'un seul individu¹⁸.

Faiblesse du prioritarisme

Je crois que Parfit a raison de penserz que le prioritarisme est une meilleure théorie que ses rivales, mais cela ne signifie pas qu'elle est exempte de problèmes. Le prioritarisme de Parfit présente une

faiblesse importante. Il est incapable de donner une réponse précise sur ce que l'on doit faire dans un scénario particulier. La valeur que l'on doit accorder au bien-être des défavorisés par rapport à celui des favorisés n'est pas définie avec exactitude¹⁹. Parfit lui-même reconnaît ceci, et c'est pourquoi il qualifie sa théorie de conception intuitionniste, et nous demande d'utiliser notre discernement pour décider comment distribuer l'utilité entre favorisés et défavorisés. Le problème avec une conception intuitionniste est qu'elle est difficile à mettre en pratique. Elle nous offre des principes de base à suivre, mais sans un moyen de trancher avec certitude dans des cas particuliers. Dans certains cas, deux juges moraux qui seraient tous deux prioritaristes pourraient être en désaccord sur la décision à prendre, et il n'y aurait aucun moyen de les départager, aucune méthode à utiliser pour prendre une décision, autre que les intuitions morales des juges, qui sont déjà en conflit. Une théorie comme l'utilitarisme, par contraste, peut arriver à un résultat précis dans n'importe quel cas, ce qui en fait une théorie plus fonctionnelle. Bien entendu, on peut critiquer ces résultats, mais au moins ils sont sans équivoque, étant déterminés par un principe mathématique clair.

Je pense que ce problème inhérent au prioritarisme peut être résolu, puisqu'il existe un corrélat mathématique aux intuitions des prioritaristes. Il s'agit des proportions, représentées par des pourcentages d'augmentation ou de perte. Calculer les écarts de bien-être à l'aide de pourcentages, plutôt que de nombres absolus, permet de donner un plus grand poids au bien-être des défavorisés, de calculer ce poids de manière précise, et de justifier nos résultats grâce à un principe mathématique, plutôt que par des intuitions. C'est pourquoi je suggère de convertir le prioritarisme en un utilitarisme des proportions, qui s'accorde entièrement avec les intuitions des prioritaristes, tout en se fondant sur un calcul utilitariste.

L'utilitarisme des proportions

L'utilitarisme des proportions fonctionne de la manière suivante. Quand on compare deux situations possibles, il faut considérer les gains et les pertes d'utilité en termes de pourcentages, plutôt que de nombres absolus. Par exemple, si Alain, qui se trouve à 50,

bénéficie d'une augmentation de dix points d'utilité, il s'agit pour lui d'une augmentation d'utilité de 20 %. Si Benoit, qui se trouve à 100, gagne également dix points d'utilité, alors il s'agit pour lui d'une augmentation de 10 %. Puisqu'une augmentation de 20 % est proportionnellement plus importante qu'une augmentation de 10 %, alors les dix points d'utilité accordés à Alain ont un plus grand poids moral que les dix points accordés à Benoit. Si nous devons choisir, dans ce scénario, entre accorder dix points à Alain ou dix points à Benoit, il faudrait les accorder à Alain, parce que cela générerait une augmentation de bien-être proportionnellement plus importante que l'alternative.

	Alain	Benoît
A	50 + 10	100
B	50	100 + 10
Valeur morale selon l'utilitarisme des proportions : A > B		

Tout comme le prioritarisme, la priorité est accordée aux défavorisés en raison de leur niveau de bien-être absolu moins élevé, mais simplement en vertu du fait que mathématiquement, l'aide qui leur est apportée constitue une augmentation proportionnelle plus importante qu'une quantité égale d'aide apportée aux plus favorisés. Ce ne sont pas des principes égalitaristes ou prioritaristes qui justifient ces résultats, mais bien des principes utilitaristes. Moralement parlant, une augmentation de cinq points pour une personne à 50 équivaut à une augmentation de dix points pour une personne à 100, ou une augmentation de vingt points pour une personne à 200, parce que ce sont toutes des augmentations de 10 %, et que c'est la proportion qu'il faut considérer dans notre calcul. Pour comparer différentes situations, il suffit de comparer les chiffres, comme le ferait un utilitariste classique, et choisir le résultat le plus élevé. Or, là où un utilitariste classique considère des valeurs absolues, ce qui mène aux injustices et aux problèmes que l'on connaît, l'utilitarisme des proportions considère

les valeurs proportionnelles, ce qui donne des résultats beaucoup plus équitables et en accord avec les intuitions des prioritaristes.

Les pertes d'utilité se calculent quelque peu différemment que les gains d'utilités, en vertu du fait que les pourcentages réagissent différemment aux soustractions qu'aux additions. Par exemple, passer de 100 à 50 constitue une diminution de 50 %, tandis que passer de 50 à 100 constitue une augmentation de 100 %. Pour s'assurer de mesurer les pertes et les gains sur un pied d'égalité, il faut considérer les pertes d'utilité comme des augmentations inversées. Donc, si une personne passe de 100 à 50, la valeur de sa perte est équivalente à ce qu'elle aurait gagné en passant de 50 à 100. Cette perte a la même importance qu'une augmentation de 100 %. Ainsi, pour compenser une telle perte, il serait nécessaire d'avoir une augmentation de 100 % ailleurs, par exemple une autre personne qui passerait de 100 à 200. L'utilitarisme des proportions est en mesure de déterminer que, pour compenser moralement la perte de 50 points pour Alain, qui passerait de 100 à 50, il faudrait que Benoît, qui est présentement à 100, gagne un minimum de 100 points supplémentaires. Ainsi, un scénario A, dans lequel Alain est à 50 et Benoît est à 201, est meilleur qu'un scénario B, où Alain et Benoît sont tous les deux à 100, mais B est tout de même meilleur qu'un scénario C, où Alain est à 50 et où Benoît est à 199.

	Alain	Benoît
A	50	201
B	100	100
C	50	199
Valeur morale selon l'utilitarisme des proportions : $A > B > C$		
Valeur morale selon le prioritarisme : $A > C$ mais valeur de B indéfinie vs. A/C		
Valeur morale selon l'utilitarisme classique : $A > C > B$		
Valeur morale selon l'égalitarisme : $B > A > C$		

L'utilitarisme des proportions nous permet donc de comparer des scénarios statiques, où on ne considère pas la possibilité d'un changement quelconque, mais où on examine simplement la valeur de

différents mondes possibles. Revenons sur un exemple problématique pour le prioritarisme, dans lequel on doit choisir entre deux options, la première étant un monde où Alain est à 80 et où Benoit est à 130, et la seconde étant un monde où Alain et Benoit sont tous deux à 100. Le prioritarisme nous demande d'utiliser notre discernement pour déterminer quelle option choisir, mais l'utilitarisme des proportions peut donner une réponse exacte. Il suffit de calculer, pour chaque individu, la proportion d'augmentation pour passer de leur plus faible valeur à leur valeur la plus élevée. Dans le cas d'Alain, sa valeur la plus faible est de 80. On sait que, quoi que l'on choisisse, Alain aura au moins un niveau d'utilité de 80. Il nous reste donc à calculer la proportion d'augmentation pour arriver à 100, sa valeur possible la plus élevée. Il s'agit d'une augmentation de 25 %. Pour Benoit, son niveau le plus bas est de 100, et son niveau le plus élevé est de 130. Passer de 100 à 130 constitue une augmentation de 30 %. Cette augmentation de 30 % l'emporte sur une augmentation possible de 25 % pour Alain, alors on peut dire que dans ce scénario, la première option est meilleure que la deuxième. Un monde où Alain est à 80 et où Benoit est à 130 est meilleur, toutes choses considérées, qu'un monde où ces deux individus sont à 100.

	Alain	Benoît
A	80	130 (100+30)
B	100 (80+20)	100
Valeur morale selon l'utilitarisme des proportions : A > B		

On peut aussi calculer que le point où le gain de bien-être de Benoit équivaut à celui d'Alain est 125. Un scénario où Alain est à 80 et où Benoit est à 125 est moralement équivalent à un scénario où les deux individus sont à 100. L'utilitarisme des proportions peut donc calculer que, dans un scénario où Alain est à 80 et où Benoit est à 100, si on peut donner 20 points additionnels à un de ces deux individus, alors la priorité va à Alain; que si on peut donner soit 20 points additionnels à Alain ou 24 points à Benoit, la priorité va toujours à

Alain, en vertu de son niveau d'utilité absolu plus bas ; mais que si on doit choisir entre donner 20 points à Alain, ou plus de 25 points à Benoit, alors la décision moralement juste est d'accorder le bénéfice à Benoit, puisque la priorité d'Alain ne justifie plus la perte d'utilité totale à partir de ce point. La réponse que donne l'utilitarisme des proportions aux questions de distribution est aussi précise et implacable que la réponse donnée par l'utilitarisme classique, mais c'est une réponse qui accorde la priorité aux défavorisés, en accord avec les intuitions des prioritaristes.

Cas extrêmes et objections possibles

Dans cette section, j'examinerai certains cas extrêmes et je réfléchirai à leurs implications possibles pour l'utilitarisme des proportions. Imaginons un premier scénario dans lequel Alain a un niveau d'utilité de 1 et Benoit a un niveau d'utilité de 400. Alain a une vie absolument misérable, tandis que Benoit est très heureux. Selon l'utilitarisme des proportions, on pourrait préférer donner 400 points d'utilité supplémentaire à Benoit, plutôt que donner un seul point de plus à Alain. À première vue, cette situation peut sembler injuste. Comment peut-on préférer donner 400 points à Benoit, qui est déjà extrêmement favorisé, plutôt que d'attribuer un seul petit point à Alain, ce qui pourrait l'aider tant soit peu à sortir de sa misère ? Je juge inadéquate cette façon de voir. Ce scénario implique la présence d'un dilemme presque impossible à imaginer dans la réalité, où une seule et même action peut soit procurer un point à Alain ou 400 points à Benoit. Ce que l'utilitarisme des proportions affirme, dans ce cas-ci, est qu'un seul point de bien-être pour Alain a la même valeur morale que 400 points pour Benoit. Ceci donne à Alain une priorité quasiment absolue en matière de distribution. Dans presque tous les scénarios possibles, si on a de l'utilité à distribuer, elle sera distribuée à Alain. Par exemple, si on peut choisir entre donner 5 points à Alain ou 10 points à Benoit, on choisira Alain. C'est seulement dans des cas exceptionnels, comme ceux où une seule et même action peut donner 401 points ou plus à Benoit ou 1 point à Alain, que l'on doit favoriser Benoit. La priorité d'Alain est tellement forte, dans ce scénario, qu'il faut une augmentation de 400

points (401 contre 1) pour pouvoir dire que l'augmentation de l'utilité totale vaut plus que la priorité morale qu'il faut accorder à Alain en vertu de son niveau d'utilité absolu plus bas.

Le deuxième scénario à considérer est en quelque sorte une extension du premier. Imaginons qu'Alain a un niveau d'utilité de 1 et qu'il existe neuf autres personnes, chacune d'entre elles ayant un niveau d'utilité de 100. Dans ce scénario, nous avons la possibilité de distribuer 1000 points d'utilité de quelque manière que l'on souhaite entre ces dix individus. À première vue, l'utilitarisme des proportions semble dire qu'il faudrait distribuer les 1000 points à Alain, et avoir une situation où Alain est à 1001, et où les neuf autres individus sont à 100. Ceci s'expliquerait par le fait qu'une augmentation de 1000 pour Alain constitue une augmentation de 100 000 %, ce qui est amplement supérieur à n'importe quel autre arrangement possible. La personne la moins bien nantie, selon cette perspective, semble avoir droit à toute l'utilité à distribuer, même si cela la place à un niveau bien supérieur à tous les autres. Nous ne sommes pas obligés d'accepter cette conclusion. S'il est possible de distribuer comme on veut, alors il convient de diviser la somme d'utilité à distribuer en ses plus petites parties possibles, et pour chacune de ces parties, déterminer à qui cette utilité doit aller en vertu du calcul des proportions. Dans ce cas-ci, puisqu'on peut distribuer comme on veut, alors on peut diviser les 1000 points d'utilité en 1000 parties différentes, chacune valant un point d'utilité. Alain aurait alors la priorité pour les 99 premiers points à distribuer, ce qui le placerait à un niveau d'utilité absolu de 100, à égalité avec les neuf autres individus. À partir de ce point, l'utilité restante serait distribuée entre dix personnes à un niveau absolu égal, chacune de ces personnes ayant une revendication égale à l'utilité restante. Nous arriverions en fin de compte à une distribution égalitaire, dans laquelle chacun des individus aurait 190 points d'utilité, sauf un qui en aurait 191.

Mais qu'en est-il des cas où une somme importante d'utilité doit être distribuée, mais qu'il est impossible de la diviser en parties pour s'assurer d'une distribution plus juste? Imaginons un cas où Alain est à 101 points d'utilité, et où Benoit est à 102 points d'utilité. Nous devons donner à un de ces individus la somme importante de 1000

points d'utilité. L'utilitarisme des proportions affirmerait que ces 1000 points doivent aller à Alain, en vertu du fait que cela représente pour lui une augmentation de 990,1 %, alors que cela représente pour Benoit une augmentation de 980,4 %. Il peut sembler contre-intuitif qu'une différence d'utilité aussi triviale entre Alain et Benoit puisse justifier que l'un, plutôt que l'autre, ait le droit de revendiquer cette amélioration exceptionnelle de bien-être. Bien que cette situation puisse sembler injuste, je prétends que l'utilitarisme des proportions est capable d'y répondre. L'utilitarisme des proportions considère qu'un monde où Alain est à 1101 et où Benoit est à 102 vaut marginalement mieux qu'un monde où Alain est à 101 et où Benoit est à 1102. On peut penser qu'une situation comme celle-ci justifie que les 1000 points d'utilité soient attribués par tirage au sort, afin de donner aux deux individus une chance égale d'augmenter leur bien-être de manière aussi importante. Je ne m'oppose pas à cette idée, mais celle-ci doit être motivée par des principes autres qu'utilitaristes.

On pourrait reprocher à l'utilitarisme des proportions d'être prêt à sacrifier le bien-être de quelques individus si cela permet une faible augmentation d'utilité pour un grand nombre d'individus. Cette critique s'applique également à l'utilitarisme classique et au prioritarisme. Le prioritarisme se défend mieux contre cette objection que l'utilitarisme classique, parce que la priorité que l'on doit accorder aux plus défavorisés fait en sorte que l'augmentation de bien-être pour une majorité de bien nantis devrait être extrêmement importante pour justifier le sacrifice de quelques individus²⁰. L'utilitarisme des proportions arrive aux mêmes conclusions. Pour un utilitariste classique, une perte de 99 points d'utilité qui ferait passer un individu de 100 à 1 peut être compensée par une augmentation d'un point d'utilité pour 99 autres personnes, qui les ferait toutes passer de 100 à 101. Selon l'utilitarisme des proportions, cette perte de 99 points représente une perte de 9 900 %, qui est équivalent à un gain de 99 points pour une personne ayant un niveau d'utilité de 1. Pour compenser cette perte, il faudrait que 9 900 personnes passent de 100 à 101, donc qu'elles aient toutes une augmentation de 1 %. Dans ce scénario, une perte de 99 points d'utilité est seulement

compensée par un gain de 9 900 points d'utilité. Le gain absolu de bien-être nécessaire pour compenser une perte drastique pour certains individus est exponentiellement plus grand pour l'utilitarisme des proportions qu'il ne l'est pour l'utilitarisme classique. L'utilitarisme des proportions admet que l'on peut moralement sacrifier le bien-être de certains individus pour faire bénéficier la majorité, mais seulement à condition d'obtenir un gain absolument énorme d'utilité totale en retour de ce sacrifice.

Une manière de rejeter l'utilitarisme des proportions serait tout simplement de refuser les résultats qu'il nous offre. On peut être répugnés par l'idée que les questions de distribution puissent être décidées de manière aussi précise. On peut objecter que dans les questions de moralité, l'intuition doit régner en maître, et que le jugement moral ne doit pas se plier aux mathématiques, mais demeurer une question de discernement et de bon sens. Cette position est certainement défendable, et ultimement aussi bien l'utilitarisme des proportions que les autres théories de la distribution doivent être approuvées ou rejetées par l'intuition. Même si on est fortement intuitionniste, on peut se servir de l'utilitarisme des proportions comme d'un simple outil pour avoir une idée générale de ce que nous devrions faire dans les questions de distribution. À mon sens, les résultats fournis par l'utilitarisme des proportions sont très similaires à ceux auxquels on arriverait par l'intuition, si on est prioritariste. Dans les cas où deux individus ont un niveau d'utilité similaire, la priorité à accorder au défavorisé n'est pas très forte, et peut être facilement compensée par une augmentation modérée de l'utilité totale. Nous avons déterminé, par exemple, qu'un cas où Alain est à 80 et où Benoit est à 125 est moralement équivalent à un cas où Alain et Benoît sont tous les deux à 100. Par contre, lorsqu'un individu est fortement défavorisé par rapport à un autre, comme lorsqu'Alain est à 1 et que Benoit est à 400, alors la priorité à accorder au plus défavorisé est quasiment absolue, et peut seulement être compensée par une augmentation massive de l'utilité totale. Ces conclusions s'alignent très bien sur ce qu'un prioritariste comme Derek Parfit penserait, sauf qu'elles sont déterminées avec précision par un calcul mathématique.

L'utilitarisme des proportions contre le prioritarisme

L'utilitarisme des proportions présente plusieurs similarités avec le prioritarisme, mais également des différences notables. Au niveau des similarités, l'utilitarisme des proportions accorde plus de poids au bien-être des défavorisés en vertu de leur niveau absolu d'utilité moins élevé, tout comme le prioritarisme. Cette théorie tend vers des résultats égalitaires sans se fonder sur un principe égalitariste, c'est-à-dire sans accorder de valeur intrinsèque à l'égalité elle-même, ce qui lui permet de résister à l'objection du nivellement par le bas. De plus, les résultats offerts par l'utilitarisme des proportions semblent tomber dans la zone intuitive de réponses correctes pour un prioritariste. L'utilitarisme des proportions ignore également la distinction entre les personnes. Il distribue de la même manière entre différentes vies qu'au cours d'une seule vie, en accordant toujours la priorité aux augmentations d'utilité proportionnellement plus importantes.

Au niveau des différences, l'utilitarisme des proportions se distingue du prioritarisme en donnant des réponses exactes aux problèmes de distribution, grâce à un calcul mathématique. Un prioritariste doit se fier sur ses intuitions morales pour décider quoi faire devant un dilemme de distribution. Un utilitariste des proportions peut tout simplement calculer quelle est la meilleure option, et s'appuyer sur des faits plutôt que sur des opinions pour justifier sa réponse.

L'utilitarisme des proportions présente de nombreux avantages, et peut prétendre être la meilleure éthique de la distribution présentement disponible. Comme nous l'avons vu, l'utilitarisme des proportions s'accorde avec les bonnes intuitions des prioritaristes, mais repose sur des fondations plus solides. Le prioritarisme était déjà en bonne position contre ses rivales, parce que peu de philosophes aujourd'hui acceptent les résultats inégalitaires de l'utilitarisme classique, et que les théories égalitaristes sont difficiles à défendre contre l'objection du nivellement par le bas. Mais avoir une théorie intuitionniste incapable de trancher dans des scénarios particuliers, et seulement capable de fournir des principes abstraits à suivre, est loin d'être une situation idéale pour l'éthique de la distribution. C'est

mauvais signe lorsque deux prioritaristes peuvent être en désaccord sur la décision à prendre dans un scénario particulier, et que ce désaccord ne peut pas être résolu autrement par ce qui leur semble être la réponse correcte par intuition. Il s'agit donc d'un avantage majeur pour l'utilitarisme des proportions que d'être en mesure de donner une réponse précise dans n'importe quel scénario, tandis que le prioritarisme doit se limiter à parler de cas où on doit choisir entre donner une augmentation un peu moins grande à quelqu'un de très défavorisé, ou une augmentation un peu plus grande à quelqu'un de très favorisé²¹. De plus, les réponses fournies par l'utilitarisme des proportions sont très raisonnables et s'accordent avec nos intuitions. En effet, nous sommes plus enclins à favoriser l'utilité totale dans des cas où les inégalités entre les individus sont faibles, mais quand un individu est extrêmement défavorisé, nous avons tendance à vouloir lui accorder une priorité quasi absolue.

Ces intuitions sont reflétées mathématiquement dans le calcul des proportions. Ce qui nous importe moralement est ce qu'un changement de situation représente pour un individu, l'importance qu'a une augmentation ou une diminution de bien-être selon son propre point de vue. C'est pourquoi une augmentation de 20 % pour un individu défavorisé a la même importance morale qu'une augmentation de 20 % pour un individu favorisé, même si en termes absolus, l'augmentation pour le défavorisé est moindre. Ce qu'il faut considérer, c'est l'importance du changement relativement au niveau d'utilité actuel de l'individu, plutôt que l'augmentation de l'utilité totale. L'utilitarisme des proportions est une théorie qui s'appuie principalement sur le point de vue du sujet. La justification derrière une décision donnée est utilitariste : il faut prioriser les biens les plus grands, mais les biens les plus grands relativement au niveau d'utilité du bénéficiaire, pas selon leur valeur absolue. Chaque individu, quel qu'il soit, a une revendication égale à l'amélioration de sa qualité de vie, mais les personnes favorisées requièrent une augmentation d'utilité absolue plus importante que les personnes défavorisées pour bénéficier d'une augmentation proportionnellement équivalente. Ainsi, bien que les favorisés et les défavorisés aient les mêmes revendications à voir leur bien-être s'améliorer de manière

significative, une quantité donnée d'utilité aura un impact plus important sur la qualité de vie des plus défavorisés. C'est pourquoi ces derniers ont priorité sur les favorisés.

Conclusion

En fin de compte, on peut considérer l'utilitarisme des proportions comme une évolution naturelle du prioritarisme. Là où le prioritarisme suggère une bonne idée intuitive, celle qu'il faut prioriser le bien-être des plus démunis, l'utilitarisme des proportions permet de mettre cette idée en pratique. Là où le prioritarisme fournit des principes abstraits pour guider notre action en utilisant notre discernement, l'utilitarisme des proportions détermine la marche à suivre avec un calcul mathématique. Le prioritarisme est reconnu comme une théorie prometteuse, supérieure à l'utilitarisme classique et à l'égalitarisme en plusieurs points, mais le principal défaut qu'on lui reconnaît est son incapacité à donner un poids précis à la valeur de l'utilité pour des individus se trouvant à des niveaux de bien-être différents²². L'utilitarisme des proportions comble ce défaut en considérant les gains et les pertes d'utilité en termes de pourcentages, plutôt que de valeurs absolues. C'est une théorie beaucoup plus équitable que l'utilitarisme classique, mais bien plus simple et fonctionnelle que le prioritarisme ou l'égalitarisme. On a longtemps regretté l'absence d'une méthode précise pour répondre aux dilemmes de distribution suivant un principe prioritariste. L'utilitarisme des proportions offre enfin une telle méthode : l'accepte-t-on ?

-
1. Krister Bykvist, *Utilitarianism : A Guide for the Perplexed*, London, Continuum, 2010, p. 67-69 ; Derek Parfit, « Égalité ou priorité ? » dans *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 2 (1996), p. 282-286.
 2. Julia Driver, « The History of Utilitarianism », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* [En ligne], <https://plato.stanford.edu/entries/utilitarianism-history/>, 2014 (Winter) ; Thomas Nagel, *Equality and Partiality*, New York, Oxford University Press, 1991, p. 11 ; Derek Parfit, « Another Defense of the Priority View » dans *Utilitas*, vol. 24 (2012) p. 401-412.
 3. *Id.*, « Égalité ou priorité ? », *loc. cit.*, p. 286.

4. *Ibid.*, p. 299-303 ; *Id.*, « *Another Defense of the Priority View* », *loc. cit.*, p. 401.
5. *Id.*, « *Another Defense of the Priority View* », *loc. cit.*, p. 402.
6. *Id.*, « *Égalité ou priorité ?* », *loc. cit.*, p. 299-300.
7. *Ibid.*, p. 284, 299-300.
8. John Rawls, *A Theory of Justice*, Cambridge, Harvard University Press, 1971, p. 30.
9. Julia Driver, *loc. cit.* ; Derek Parfit, « *Égalité ou priorité ?* », *loc. cit.*, p. 280 ; John Rawls, *op. cit.*, p. 23.
10. Krister Bykvist, *op. cit.*, p. 58-62.
11. Derek Parfit, « *Égalité ou priorité ?* », *loc. cit.*, p. 302.
12. Thomas Nagel, *Mortal questions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 123-124 ; Derek Parfit, *op. cit.*, p. 284 ; Larry Temkin, *Inequality*, New York, Oxford University Press, 1993, p. 282.
13. Derek Parfit, « *Égalité ou priorité ?* », *loc. cit.*, p. 309-310 ; *Id.*, « *Another Defense of the Priority View* », *loc. cit.*, p. 399-401.
14. *Id.*, « *Another Defense of the Priority View* », *loc. cit.*, p. 399-401 ; *Id.*, « *Égalité ou priorité ?* », *loc. cit.*, p. 297.
15. Krister Bykvist, *op. cit.*, p. 68-69 ; Derek Parfit, « *Égalité ou priorité ?* », *loc. cit.*, p. 297 ; *Id.*, « *Another Defense of the Priority View* », *loc. cit.*, p. 399 ; Larry Temkin, *op. cit.*, p. 282.
16. Derek Parfit, « *Égalité ou priorité ?* », *loc. cit.*, p. 302-303.
17. Michael Otsuka et Alex Voorhoeve, « *Why It Matters That Some Are Worse Off Than Others : An Argument against the Priority View* » dans *Philosophy & Public Affairs*, vol. 37 (2009), p. 180 ; Derek Parfit, « *Another Defense of the Priority View* », *loc. cit.*, p. 434-436.
18. *Ibid.*, p. 434-436.
19. Krister Bykvist, *op. cit.*, p. 72 ; Derek Parfit, « *Égalité ou priorité ?* », *loc. cit.*, p. 299-300.
20. Krister Bykvist, *op. cit.*, p. 70-71.
21. Derek Parfit, « *Another Defense of the Priority View* », *loc. cit.*, p. 401-404.
22. Krister Bykvist, *op. cit.*, p. 72.